

## Frais engagés par le Club ASC lors d'une compétition :

Deux cas se présentent:

### 1<sup>er</sup> cas → le lieu de la compétition est à moins d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard de Carquefou :

Pour le nageur :

- pas de remboursement par le Club pour les frais kilométriques, l'hébergement ou les repas.

Le nageur peut, s'il le souhaite dormir sur place, mais c'est à ses frais.

Pour l' officiel accompagnant :

- pas de remboursement par le Club pour l'hébergement ou les repas. L'officiel peut, s'il le souhaite dormir sur place, mais c'est à ses frais.
- L'officiel fera un don des kilomètres au Club qui en échange fera un reçu pour justifier de la déduction fiscale. Si l'officiel a atteint le plafond de don, le Club indemniserà le déplacement à hauteur de 0,16 € par kilomètre.\*\*

### 2<sup>nd</sup> cas → le lieu de la compétition est à plus d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard de Carquefou :

Pour le nageur :

- La veille des compétitions, le repas est à la charge complète des parents.
- Chaque nageur participe en fonction du niveau de compétition selon la grille suivante :

niveau	Départemental ou régional	Interrégional	National 2 ou National 1
Hébergement	10€/ nuit	15 €/ nuit	15 € par nuit
Repas	10€ / repas	10€ / repas	10€ / repas
Transport	Personnel ou covoiturage	Mini bus pris en charge par l'ASC	participation de 20% des frais engagés par l'ASC

Le club complète jusqu'à 13€ pour les repas.

#### Exemple 1 :

*Le nageur participe à une compétition **régionale** le samedi et dimanche. Il part le vendredi soir et revient le dimanche soir .*

*Le vendredi , il emporte son pic-nic pour le soir ou , selon les consignes de son entraîneur, il prévoit de l'argent pour financer son repas du vendredi soir.*

*Il donnera à son coach, un chèque d'un montant de  $10 \times 2 + 10 \times 3$ , soit 50 € ( 2 nuitées + 3 repas ( 2 le samedi et un le dimanche midi)).*

*Lors des repas, le nageur veillera à ne pas dépasser 13€ sur son plateau.*

#### Exemple 2 :

*Le nageur participe à une compétition **inter-régionale** le samedi et dimanche. Il part le vendredi soir et revient le dimanche soir .*

*Le vendredi , il emporte son pic-nic pour le soir ou , selon les consignes de son entraîneur, il prévoit de l'argent pour financer son repas du vendredi soir.*

*Il donnera à son coach, un chèque d'un montant de  $15 \times 2 + 10 \times 3$ , soit 60 € ( 2 nuitées + 3 repas ( 2 le samedi et un le dimanche midi)).*

*Lors des repas, le nageur veillera à ne pas dépasser 13€ sur son plateau.*

Pour l' officiel accompagnant :

- le Club prend en charge TOUTES les dépenses liées à la présence de l'officiel.

Dans le cas où il y aurait des **entraînements supplémentaires** au vu d'une compétition ( niveau N2 ou N1),( entraînements hors calendrier défini en début de saison et hors stage ) :

- le sélectionné s'engage à être présent à ces entraînements et ne doit rien au Club
- les nageurs participant à ces entraînements payeront : 5 € par entraînement prévu dans une semaine

Exemple :

*Le nageur A est qualifié à une compétition niveau N1, il vient nager aux heures prévues avec son entraîneur.*

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Nombre d'entraînements	4	5	3

*Le nageur B souhaite venir en semaine 1 et 2 , il paiera : ( 4+5)×5 soit 45 € quelque soit le nombre d'entraînements effectués.*

*Le nageur C souhaite venir les 3 semaines , il paiera : ( 4+5+3)×5 soit 60€ quelque soit le nombre d'entraînements effectués.*

*C'est l'entraîneur qui limitera le nombre de nageurs en fonction des lignes et du travail envisagé.*

Pour les Masters :

Pour les Masters, les repas **ne sont pas pris** en charges par le club .

Par contre, chaque nageur participera en fonction du niveau de compétition selon la grille suivante :

niveau	Départemental ou régional	Interrégional	National 2 ou National 1
Hébergement	10€/ nuit	15 €/ nuit	15 € par nuit
Repas	Non pris en charge		
Transport	Personnel ou covoiturage	Mini bus pris en charge par l'ASC	participation de 20% des frais engagés par l'ASC

Si le lieu de la compétition est à plus d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard, le nageur Maître ou l'officiel peut bénéficier de la défiscalisation sur les frais kilométriques s'ils prennent leur véhicule ( même situation énoncée plus haut \*\*)

Pour l' officiel accompagnant :

- le Club prend en charge TOUTES les dépenses liées à la présence de l'officiel.

Ces règles sont à revoir à la fin de chaque saison.

Validées le 8 novembre 2022